

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022
A 19H00 A L'HÔTEL DE VILLE
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET OTTAVY, Philippe VERCHER, Michel REZK, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC

Absents excusés : Denis LAURENT (donne pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Jean-Christophe CHAUTARD (donne pouvoir à François CAVALLIER), Isabelle DERBES (donne pouvoir à Christiane TANZI), Sara SUSINI (donne pouvoir à Jacques BERENGER), Timothée KOENIG (donne pouvoir à Karine CACHELEUX), Marie MEYER (donne pouvoir à Jean-Luc ANTONINI),

Absents : néant

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET OTTAVY

PRESENTS :	16	VOTANTS :	22
-------------------	-----------	------------------	-----------

1/ Le procès-verbal du 20 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame Pascale AUGUET OTTAVY est nommée secrétaire de séance.

2/ Modification des six commissions communales

Le projet de délibération visant à modifier la composition des différentes commissions communales du fait de l'arrivée de Monsieur Pascal MONTLAHUC en lieu et place de deux démissionnaires, Monsieur Hervé FOURNEL et Madame Marie BECART et tenant compte également de la demande de Madame Sandrine BUIRON

Est adopté à l'unanimité

3/ Signature convention transport scolaire avec La Région

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de co-financement entre La Région Sud et la commune de Callian ayant pour objet entre autres de préciser les modalités de gestion de ce service et notamment la participation financière de la commune de Callian

Est adopté à l'unanimité

4/ Ouvertures dominicales du magasin ACTION

Le projet de délibération faisant suite à la demande du magasin ACTION d'ouvrir les dimanches 4, 11, et 18 décembre et autorisant Monsieur le Maire à faire droit à cette requête

Est adopté à l'unanimité

5/ Mandats spéciaux

Le projet de délibération, sur proposition de Monsieur Jean-Luc ANTONINI, autorisant la commune à prendre en charge les frais de déplacements de Monsieur le Maire pour deux manifestations prévues à Paris en novembre 2022.

Est adopté à l'unanimité

6/ Signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Var pour la gestion des archives

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion avec le CDG du Var pour une aide à la bonne gestion des archives communales

Est adopté à l'unanimité

7/ Décision modificative N°3

Le projet de délibération présenté par Monsieur Jacques BERENGER permettant d'inscrire 82 204 € en section de fonctionnement et 55 632 € en section d'investissement pour tenir compte budgétairement de nouveaux besoins

Est adopté à l'unanimité

8/ Réajustement du prix de la cantine à partir de janvier 2023

Le projet de délibération permettant la modification du règlement de la cantine scolaire en fixant le prix du repas proposé aux familles à 3,20 € au lieu de 3,00 € jusqu'à présent, pour tenir compte de l'augmentation du prix des matières premières alimentaires

Est adopté à l'unanimité

9/ Exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties (annule et remplace la DCM du 30-05-2022)

Le projet de délibération, sur proposition des services de l'Etat visant à annuler et à remplacer une précédente délibération concernant la limitation de l'exonération de deux ans de la TFPB en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Est adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire tient à préciser que le transport scolaire représente un coût annuel d'environ 54 000 € pour la commune. Ce service étant gratuit pour les familles, il est donc pris en charge par le contribuable qui se substitue ainsi à l'utilisateur, la gratuité n'existant pas.

B/ Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la RD 562 en déplorant un dysfonctionnement du Département. Il indique avoir pris un arrêté municipal afin d'obtenir des aménagements, par le maître d'ouvrage, favorables aux usagers.

C/ Madame Cécile AUTRAN tient à féliciter l'entreprise qui est intervenue pour l'entretien du centre village. Il n'y a que du positif et considère qu'il serait bon de poursuivre cette expérience.

D/ Madame Aurélie COURANT estime que les travaux réalisés sur la RD 562 sont dangereux notamment pour les cyclistes.

E/ Madame Céline PELLISSIER souhaite obtenir des précisions sur la situation vis-à-vis des restrictions d'eau. Monsieur le Maire précise que ces restrictions sont prolongées jusqu'au 15 octobre même si la consommation diminue grâce à l'effort des usagers.

F/ Monsieur Philippe VERCHER est excédé par les nuisances sonores qui s'intensifient dans la plaine en provenance de la commune de Montauroux. Il sollicite une intervention de notre part auprès de Monsieur HUET.

G/ Monsieur Michel REZK fait le point sur les questions abordées lors du dernier conseil communautaire :

- Débat sur la gestion des déchets
- Débat sur l'éclairage public

H/ Madame Sandrine BUIRON s'interroge sur la présence d'un chasseur à proximité du gué de Dayan en limite des propriétés et qui a fait usage de son arme au mépris de la sécurité des passants.

I/ Madame Cécile AUTRAN demande s'il serait possible d'installer un distributeur de billets au centre village car la connexion est souvent mauvaise même avec la Fibre pour le réseau des cartes bancaires.

J/ Madame Pascale AGUET OTTAVY informe les élus que Madame Anne GUY, responsable du service déchets de la Communauté de Communes du pays de Fayence pourrait intervenir lors d'un prochain conseil municipal afin d'évoquer la question de la redevance incitative.

La séance est levée à 20h45